

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Préfecture de l'Hérault
RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS
et bulletin de liaison des maires

3 juillet 2009

Spécial Zk

S O M M A I R E

AVIS DE CONCOURS SUR TITRES

Avis du 26 juin 2009

(C.H.U. de Nimes)

Avis de concours interne sur titres pour le recrutement de cadre de santé2

AVIS DE CONCOURS SUR TITRES

Avis du 26 juin 2009
(C.H.U. de Nîmes)

Avis de concours interne sur titres pour le recrutement de cadre de santé

Nîmes, le 26 juin 2009

Le Directeur Général

à

Monsieur le Préfet

Bureau du Cabinet

34 Place Martyrs de la Résistance

34000 MONTPELLIER

Objet : concours interne sur titres de cadre de santé.

Réf. : Arrêté du 19 avril 2002 fixant la composition des jurys et les modalités d'organisation des concours sur titres permettant l'accès au corps des cadres de santé.

Conformément à l'article 3 du décret susvisé, j'ai l'honneur de vous adresser l'avis de recrutement ci-joint pour :

- affichage dans les locaux de la préfecture et des sous-préfectures du département.

Je vous en remercie par avance.

Le Directeur Général,

J. O. ARNAUD

AVIS DE CONCOURS INTERNE SUR TITRES POUR LE RECRUTEMENT DE CADRE DE SANTE

Un concours interne sur titres aura lieu au Centre Hospitalier Universitaire de Nîmes, en application de l'article 2 (2°) du décret n° 2001-1375 du 31 décembre 2001 portant statut particulier du corps des cadres de santé de la fonction publique hospitalière, en vue de pourvoir 7 emplois vacants de cadre de santé.

Ce concours est ouvert aux candidats titulaires du diplôme de cadre de santé ou certificat équivalent, et comptant, au 1^{er} janvier de l'année du concours, au moins cinq ans de services effectifs dans un ou plusieurs des corps des personnels infirmiers.

Les candidatures, accompagnées des diplômes requis et d'un curriculum vitae établi sur papier libre, doivent être adressées, par écrit, le cachet de la poste faisant foi, à Monsieur le Directeur Général, Groupe Hospitalo-universitaire Carémeau, Place du Professeur Robert Debré, 30029 NIMES Cedex 9, au plus tard le 31 août 2009.

Pour copie conforme aux originaux déposés aux archives de la Préfecture

Montpellier le **3 juillet 2009**

Pour le Préfet,
Le Secrétaire Général

Patrice LATRON

Toute correspondance concernant le Recueil des Actes Administratifs doit être adressée à M. le Préfet de la région Languedoc-Roussillon et du département de l'Hérault, Direction des Ressources Humaines et des Moyens, Bureau des Moyens et de la Logistique.

Le recueil n'est pas vendu au numéro. Cependant, les organismes privés et particuliers peuvent souscrire des abonnements annuels (1er janvier au 31 décembre) au tarif de 76 euros l'abonnement. Leur demande, accompagnée d'un chèque bancaire ou postal établi à l'ordre de M. le Régisseur des Recettes de la Préfecture de l'Hérault, doit parvenir à l'adresse précisée ci-dessus.

Tous les originaux des arrêtés publiés dans le recueil peuvent être consultés à la Direction des Relations avec les Collectivités Locales, Pôle Juridique Interministériel